

### Définition

Le dossier documentaire (DD) est un genre écrit qui réunit de manière synthétique et structurée des informations portant sur une partie, explicitement délimitée (souvent par le titre du DD), d'un domaine de l'activité humaine ou de la nature. Il est basé sur des sources diverses et reconnues comme fiables par les expert-es du domaine traité au moment de l'édition.

### Visée

Le DD vise à instruire en présentant et/ou expliquant des savoirs inscrits dans une thématique choisie.

### Situation de communication

Émetteur/émettrice expert·e endossant un statut de médiateur/médiatrice afin de synthétiser des savoirs issus de diverses sources.

Destinataires non spécialistes du domaine désirant acquérir des connaissances.

### Réalisation matérielle

Document papier publié dans une revue/un magazine (et pouvant parfois aussi être consulté en version PDF/en ligne).

Le DD combine des contenus textuels (descriptions, définitions, explications, etc.) et visuels (images, schémas, cartes, etc.), consistant ainsi en un support composite, non linéaire, qui favorise des parcours de lecture diversifiés.

### Contenu

Connaissances et informations, reconnues comme vraies et couvrant divers aspects relatifs au domaine de savoir traité.

Le DD propose une organisation raisonnée du savoir (établissement de catégories générales découlant d'une analyse du domaine en différents aspects considérés comme pertinents d'un point de vue à la fois scientifique/cognitif et culturel, hiérarchisation des informations, etc.).

Chaque catégorie prise en compte inclut à son tour des informations ponctuelles, diverses, qui lui sont subordonnées.

Afin d'illustrer et/ou compléter les informations qu'il présente, le DD peut contenir des renvois vers d'autres documents (adresse/liens internet, code QR, référence bibliographique, etc.).

### Structure

Le DD est organisé en deux niveaux :

- au premier niveau, des sections définies par les catégories générales retenues ; elles se composent d'un titre, des blocs qui lui sont subordonnés et, fréquemment, d'un texte d'accroche ("chapeau");
- au deuxième niveau, les blocs qui incluent chacun une ou des informations relevant de la section dans laquelle ils figurent.

Certains dossiers comportent des sous-sections qui elles-mêmes comportent des blocs, manifestant ainsi une structure plus complexe.

Les blocs peuvent être

- textuels, constitués d'un texte généralement bref;
- scripto-visuels, associant une image, un graphique, une carte géographique, etc. avec du texte.

Les blocs textuels et scripto-visuels sont distingués par des titres, par des pictogrammes, par la typographie, par des encadrés de différentes formes ou, simplement, par leur organisation spatiale.

Les images peuvent être contenues dans un bloc ou être disposées sur une pleine (double) page dans laquelle sont incrustés les blocs. Elles ont essentiellement une fonction illustrative.

Le nom des auteurs/autrices apparaît généralement, au début ou à la fin du dossier.

### Textualisation

Séquences textuelles descriptives et explicatives, parfois énumératives (listes).

En lien aux fonctions du DD, la textualisation vise la clarté tout en s'efforçant d'être attractive (présence de marques énonciatives renvoyant aux lecteurs/lectrices – formulations imagées).

Effacement fréquent des marques énonciatives renvoyant à l'émetteur/émettrice.

Vocabulaire lié au domaine de savoir considéré, précis, parfois technique, nécessitant alors une clarification (reformulation, définition ou exemplification).

Titres sous forme de GN (avec ou sans déterminant), de phrases déclaratives, interrogatives ou exclamatives.

### Langue

Marques énonciatives liées au lecteur/à la lectrice (*tu, te, vous, etc.*).

Organisateurs textuels variés (en lien avec la diversité des séquences textuelles mobilisées).

Temps du discours (dont le présent de vérité générale).

Indications de renvois à d'autres textes : *cf. ..., voir..., etc.*

### Principes communicatifs

Connaissances et informations supposées être objectives, « vraies », socialement validées.

Mention possible des sources afin de garantir l'objectivité.

Exigence de compréhensibilité/d'accessibilité.